



Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise

# Rapport de consultation des parties prenantes pour l'indicateur 6.5.1 des ODD TOGO

Atelier de validation, Lomé, le 05-10-2023

## Résumé analytique

Le Togo, à travers le Ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise (MEHV) et par ricochet la Direction des Ressources en Eau (DRE), après 2017, 2020, pour la troisième fois, a élaboré pour l'année 2023 son rapport sur le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Ce rapport a consisté à renseigner le questionnaire d'enquête sur l'indicateur 6.5.1 des ODD. Le processus de consultation, sous le leadership de la Direction des Ressources en Eau, a impliqué lors de l'atelier de validation du rapport vingt (20) experts nationaux relevant de différentes institutions. Il s'agit, notamment de : (i) la direction des ressources en eau, (ii) la direction des ressources forestières (DRF), (iii) l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC), (iv) la direction de la planification et du suivi-évaluation ; (v) l'Agence nationale de la météorologie (ANAMET), (vi) la direction de l'environnement, (vii) la direction de l'agriculture, (viii) la direction de la pêche, (ix) la Direction Générale des Mines et de l'Energie, (x) la Direction de l'Assainissement, (xi) la Direction de l'Approvisionnement en eau potable, (xii) la Direction de la planification et de la coopération (ministère en charge de la planification du développement), (xiii) la Direction de l'Aménagement et de l'équipement rural (ministère en charge de l'agriculture), (xiv) la Direction de l'assainissement et de l'hygiène publique (ministère de de la santé).

La validation du rapport provisoire relatif au degré de mise en œuvre de la GIRE le jeudi 05 octobre 2023 à Lomé, techniquement et financièrement soutenue par le Global Water Partnership (GWP), fait suite à une série d'activités impliquant les parties prenantes conduites par le Directeur des ressources en eau. Il s'agit entre autres la réunion d'information et du partage du questionnaire de l'enquête de l'indicateur 6.5.1 ; la collecte de données et informations ; la préparation, la consolidation et la finalisation du rapport provisoire ; etc. Les participants de l'atelier de validation du rapport, après des divergences parfois sur les informations fournies en vue de renseigner le questionnaire d'enquête sur l'indicateur ODD 6.5.1 ont harmonisé leur point de vue relatif à l'environnement favorable, les institutions et participation, les instruments de gestion, le financement et la note relative à l'indicateur 6.5.1. Cette harmonisation des points de vue des participants de l'atelier a abouti en fin de compte à la note de 46 sur 100 de l'indicateur 6.5.1 (Tableau 1) exprimant le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Togo. De même des projections ont été faites en tenant compte des progrès réalisés entre 2017 et 2023, ce qui a permis de dégager la cible pour 2030 qui est de 59 sur 100 (Tableau 2).

Tableau 1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)-2023

Sections	Notes moyennes (toutes les valeurs sont arrondies) au
Section 1 Environnement favorable	58
Section 2 Institutions et participation	49
Section 3 Instruments de gestion	40
Section 4 Financement	35
<b>Note relative à l'indicateur 6.5.1 = Degré de mise en œuvre de la GIRE (0 – 100)</b>	<b>46</b>

Source : Atelier de validation du rapport, 05-10-2023, Lomé, Togo

Tableau 2 : Projection du degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)-2030

Sections	Progression de la cible nationale 2017 à 2023	Cible nationale pour 2030**
Section 1 – Environnement favorable	2017-2023 = 18	76
Section 2 – Institutions et participation	2017-2023 = 21	70
Section 3 – Instruments de gestion	2017-2023 = 4	44
Section 4 – Financement	2017-2023 = 11	46
<b>Note relative à l'indicateur 6.5.1 = Degré de mise en œuvre de la GIRE (0-100)</b>	<b>13</b>	<b>59</b>

Source : Atelier de validation du rapport, 05-10-2023, Lomé, Togo

Le rapport validé sera exploité pour l'actualisation des instruments de planification de la GIRE, notamment le PANGIRE et le SDAGE.

## 1. Conclusions des discussions dirigées portant sur la section 1 : « Environnement favorable »

Le Togo en matière de GIRE a élaboré des instruments de planification afférents parmi lesquels les politiques, la Loi portant Code de l'eau et le PNAGIRE qui sont en cours de mise en œuvre. Toutefois, on relève quelques contraintes dans la mise en œuvre liées à l'application effective de textes et à la mobilisation des ressources financières.

L'environnement favorable, englobant les outils politiques, lois et plans destinés à la GIRE, consiste à créer des conditions propices à la mise en œuvre de cette dernière. Des difficultés existent et entravent les progrès dans le pays. On note que la politique nationale de l'eau adoptée et approuvée en août 2010 et actualisée en 2018 prenant en compte le secteur de l'assainissement est en cours de mise en œuvre. Toutefois, la mise en œuvre de la plupart des dispositions de la loi et de ses textes d'application n'est pas encore totalement effective. Cette situation est due au faible niveau d'adhésion des textes d'application (14 décrets et 10 arrêtés ministériels et interministériels) par les acteurs.

En vue de résoudre les principales difficultés qui entravent les progrès dans le pays en matière de gestion des ressources en eau pour une mise en œuvre totale et effective des dispositions de la loi portant code de l'eau et la politique nationale de l'eau, il urge de poursuivre et d'intensifier les actions de sensibilisation à l'endroit des acteurs. Ensuite, de faire le plaidoyer auprès du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), notamment pour la mise en place des organes de gestion au niveau des principaux bassins hydrographiques.

En s'appuyant sur les questions de l'enquête ou d'une manière plus générale, le rythme de progression perçu est relativement faible. Toutefois, les efforts engagés par le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers présagent bien la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre « élevé » d'ici à 2030. Partant, il est nécessaire de définir des cibles nationales intermédiaires plus réalistes qui pourront être examinées plus en détail lors de la Phase 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.

Les principaux points de désaccord entre les parties prenantes sont : le cadre réglementaire de mise en œuvre de GIRE, la priorité de mise en œuvre du PANGIRE. Ces points de désaccords

entre les parties prenantes sont relevés du fait de l'inadéquation entre les dispositions réglementaires mises en place, les actions planifiées et les réalités de terrain en termes de besoins pour une exploitation efficace et efficiente des ressources en eau.

L'ancrage institutionnel et réglementaire sectoriel et intersectoriel sont à prendre en considération pour atteindre un degré de mise en œuvre « élevé » d'ici à 2030 au Togo. Les notes attribuées dans la section ne sont pas du coup dans un premier temps partagées par les participants de l'atelier. Dans un second temps après argumentation et justification dans un débat riche de critiques, d'apport d'information, les participants majoritairement ont accordé leur point de vue ou sont unanimes sur les notes définitives attribuées.

## **2. Conclusions des discussions dirigées portant sur la section 2 : « Institutions et participation »**

Depuis 2000, le mandat du ministère chargé de la gestion des ressources en eau est souvent cumulé d'autres mandats généralement liés aux usages de l'eau comme l'alimentation en eau potable, l'agriculture ou l'énergie. La Direction des Ressources en Eau qui gère la GIRE n'arrive pas à accomplir convenablement cette mission à cause de l'insuffisance, à la fois du financement alloué et des ressources humaines. Le « Comité sectoriel eau, assainissement, environnement et cadre de vie » mis en place par arrêté en application au décret n°2010-170/PR du 13 décembre 2010 instituant un dispositif de coordination, de suivi et de l'évaluation des politiques de développement n'est pas opérationnel. L'absence d'un mécanisme formalisant la participation du secteur privé et d'un programme de renforcement de capacité spécifique sont des obstacles à la mise en œuvre de la GIRE.

Renforcer l'effectif du personnel dédié à la mise en œuvre de la GIRE et accroître le budget alloué à la GIRE. Mettre en place et rendre opérationnel le comité interministériel de pilotage prévu par le PANGIRE. Ce comité regroupe les acteurs du secteur de l'eau, notamment les représentants des départements ministériels sectoriels, des organisations de la société civile et du secteur privé ainsi que ceux des partenaires techniques et financiers. Mettre en place une stratégie de participation de toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau selon l'approche GIRE. Le système national de planification et de gestion du développement adopté en 2014 prévoit pour tout processus, l'élaboration et la mise en œuvre de document stratégique et opérationnel, l'identification préalable des parties prenantes, la cartographie de ces derniers et l'application de l'approche participative et inclusive à tous les niveaux. La mise en œuvre d'initiatives soutenues par les organismes de bassins (ABV et ABM), les ONGs ainsi que l'adhésion du Togo à la convention sur l'eau. Concevoir et mettre en œuvre un programme de campagne de communication sociale pour la promotion de la GIRE. Renforcer les capacités des collectivités territoriales et de la société civile en matière de GIRE, et le système éducatif par rapport à la GIRE à différents niveaux d'enseignement.

Le rythme de progression perçu lié au cadre institutionnel et la participation des parties prenantes de la GIRE est relativement moyen avec la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre « élevé » d'ici à 2030. Toutefois, il est nécessaire de définir des cibles nationales intermédiaires plus réalistes qui pourront être examinées plus en détail lors de la Phase 2 du Programme de soutien à l'ODD 6 GIRE.

Les principaux points de désaccord ont concerné la définition claire des rôles et responsabilités des parties prenantes pour la mise en œuvre de la GIRE. L'effectivité de transparence, efficacité et efficience dans la gestion des ressources en eau à tous les niveaux d'intervention au Togo.

Le faible niveau de mise en place et opérationnalisation des institutions prévues par le code de l'eau dans tous les bassins dû à la faible mobilisation de ressources auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

### 3. Conclusions des discussions dirigées portant sur la section 3 : « Instruments de gestion »

Le système de suivi national des ressources en eau est très peu équipé de matériels de collecte de données : 53 stations hydrométriques, équipées d'éléments d'échelle couplées ou non d'enregistreurs automatiques avec ou sans télétransmissions réparties sur les trois principaux bassins versants du Togo (bassin de la Volta, bassin du Mono et bassin du Lac Togo) et de 36 piézomètres répartis sur les trois principales nappes du bassin sédimentaire côtier (Continental terminal, Paléocène et Maestrichtien).

Renforcer le système de suivi national des ressources en eau par l'acquisition d'un équipement adéquat et le système d'information sur l'eau doté d'un portail web qui permet d'échanger et de partager les données et informations avec les parties prenantes. En exemple le projet de restauration et de renforcement des réseaux hydrométriques et piézométriques en cours depuis 2017 contribue substantiellement à améliorer les réseaux de suivi existants. D'autres mesures contribueront également ; d'opérationnaliser les dispositions du code de l'eau sur les redevances de prélèvements de l'eau et de rejets des effluents ; de mettre en place un mécanisme opérationnel de suivi des demandes en eau et de ses usages et de faciliter l'accès aux technologies efficaces en matière d'utilisation de l'eau.

Les avancées notables sont réalisées et permettent de percevoir le rythme de progression relativement moyen de probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre « élevé » d'ici à 2030. Il s'agit notamment la mise en place des réseaux de suivi des ressources en eau avec une couverture satisfaisante pour les eaux de surface, le schéma directeur en cours d'élaboration pour le bassin du Mono, l'état des lieux du bassin du Lac Togo réalisé pour opérationnaliser la GIRE, mise en application d'un arrêté fixant les redevances liées aux prélèvements d'eau à usages industriels, etc.

Bien que la loi portant code de l'eau ait interdit ou imposant de soumettre à autorisation préalable le déversement, l'écoulement et le rejet de substances polluantes dans les eaux de surface ou souterraines, la pratique sur le terrain est tout autre relevée par plus de la moitié des participants de l'atelier. Ils reconnaissent majoritairement que les usines, les entreprises industrielles commerciales et les établissements sanitaires ne sont pas dotés de mécanismes d'épuration des eaux usées, et traiter ces eaux avant leur rejet dans le milieu naturel. Selon certains l'arrêté portant contrôle et analyse des eaux polluantes n'existe que de nom parce que sa mise en application n'est pas effective malgré l'adhésion du Togo à la convention sur l'eau et un plan d'actions de mise en œuvre validé afin de renforcer la protection et la lutte contre les pollutions.

Les participants sont partagés de l'existence des textes juridiques, stratégies, plans et projets élaborés et la contribution de leur mise en œuvre à la gestion des écosystèmes et la biodiversité liées à l'eau au niveau national.

#### 4. Conclusions des discussions dirigées portant sur la section 4 : « Financement »

Le budget alloué à la Direction des ressources en eau est insuffisant et ne couvre que partiellement les besoins nécessaires en termes d'investissements et fonctionnement, pour la gestion des ressources en eau. En conséquence, la mise en œuvre de la GIRE coordonnée par la Direction des ressources en eau ne bénéficie pas de ressources suffisantes. Par exemple, pour la mise en œuvre du PANGIRE, sur 41 actions prioritaires planifiées, seulement 14 ont connu un début de mise en œuvre par manque de financement ou de mobilisation de ressources internes et externes, principale contrainte.

La loi portant code de l'eau a prévu des mécanismes pour le financement des actions de la GIRE, notamment la création d'un Fonds de gestion intégrée des ressources en eau, la mise en œuvre des principes préleveurs payeurs et pollueurs payeurs. Des décrets d'application sont également pris et le FONGIRE est en cours d'opérationnalisation.

Le faible niveau de mobilisation de ressources internes et externes est un obstacle à une gestion efficace et efficiente de la GIRE et par ricochet la probabilité d'atteindre un degré de mise en œuvre « élevé » d'ici à 2030 est relativement faible. Du point de vue financement de la GIRE, les participants de l'atelier de validation du rapport d'enquête sur le degré de mise en œuvre sont partagés.

#### 5. Prochaines étapes

- ✓ Actualisation du PANGIRE et l'élaboration des SDAGE et d'un plan climat ;
- ✓ Organisation d'un atelier d'échange chaque année pour évaluer les progrès accomplis ;
- ✓ Mise en œuvre des recommandations issues des ateliers annuels en vue d'accélérer la mise en œuvre de la GIRE.

#### 6. Annexes

Annexe 1 : Liste des participants  
Annexe 2 : Programme  
Annexe 3 : Commentaires de l'animateur  
Annexe 4 : Photos

#### Annexe 1 : Liste des participants

##### Participants à l'atelier

Nom	Organisation	Fonction	Adresse électronique
SEMEGLO A. Koffi	MEHV	Directeur	90165827 <a href="mailto:alconvic@yahoo.fr">alconvic@yahoo.fr</a>
GAGLO Kokou T.	POSC-Mono		91378373 <a href="mailto:gaglojohn@gmail.com">gaglojohn@gmail.com</a>
ATTEGOUA Hombalotama	ONG-JVE		93077212 <a href="mailto:marlyattedgana@gmail.com">marlyattedgana@gmail.com</a>
KOZOLINE Essosinam	ANPC/MSPC	Chef section	91289638 <a href="mailto:essosinamkozoline@gmail.com">essosinamkozoline@gmail.com</a>
KOLANI Yedoubam	MEHV/DPSE	Chargé d'étude	90141808 <a href="mailto:kolayedou@gmail.com">kolayedou@gmail.com</a>
MANOUABA Gounten	MEHV/DAEP/Div Etude		90283671 <a href="mailto:gmanouaba@gmail.com">gmanouaba@gmail.com</a>
TCHAMIE P.Tazo	MEHV/DRE		91509285 <a href="mailto:poudimatazo@gmail.com">poudimatazo@gmail.com</a>
AKOUMAYI Assoleme	CTOP		90114110 <a href="mailto:juliakoumayis1@gmail.com">juliakoumayis1@gmail.com</a>
LANTAME Sambire	Ministère de la planification		90207507 <a href="mailto:louangem@gmail.com">louangem@gmail.com</a>
ATARA Lébém Léwa	DAEMA/MAEDR		92699284 <a href="mailto:angeatara@gmail.com">angeatara@gmail.com</a>
DAMECHETI Kiranso	DPA/MEMPPC		90926157 <a href="mailto:kinanso.domecheti@maritime.gov.tg">kinanso.domecheti@maritime.gov.tg</a>
LAEKEZIME Ejéou Kimaré	ANAMET/MTRAF		90165616 <a href="mailto:edjeoulek@gmail.com">edjeoulek@gmail.com</a>
KONLANI Gninpale	MEHV/DRE		90112268 <a href="mailto:konlani2005@yahoo.fr">konlani2005@yahoo.fr</a>
EGBOGBO K. Seyram	MEHV/DPSE		93781250 <a href="mailto:seyram.egbogbo.ppcp@gmail.com">seyram.egbogbo.ppcp@gmail.com</a>
TCHAYE Nandja	Direction de l'environnement		90060642 <a href="mailto:nandaivan@yahoo.fr">nandaivan@yahoo.fr</a>
TOZO A. Abla	DRE/Chef division		90769926 <a href="mailto:Elise_tozoabla@yahoo.fr">Elise_tozoabla@yahoo.fr</a>
DOVI Ablamvi	EAA-Togo		90060182 <a href="mailto:dididov@yahoo.fr">dididov@yahoo.fr</a>
BAGBATI Blibak	MEHV		<a href="mailto:blibakbagbati@gmail.com">blibakbagbati@gmail.com</a>
BAH Tchalla	MEHV/DRE		90234964 <a href="mailto:roidaniel@outlook.fr">roidaniel@outlook.fr</a>
Dr AKIBODE Nelson	Agence nationale de la protection civile	Facilitateur	90022528 <a href="mailto:nelsone.akibode@gmail.com">nelsone.akibode@gmail.com</a>

5 juin 2023		
Heures	• SESSIONS	RESPONSABLES
8:30	Accueil des participants	Hotesses (2)
8:30-9:00	Mot de bienvenue et ouverture de l'atelier	Point focal et facilitateur
9:00-9:30	-Tour de table -Présentation des objectifs de l'atelier	Participants Point focal et facilitateur
9:30-10:00	Pause-café	Hotesses, facilitateur
10:00-13:00	Travaux de l'atelier	Point focal et facilitateur Participants
13:00-14:00	Pause déjeuner	Hotesses, facilitateur
14:00-16:30	Suite des travaux	Participants
16 :30-17:00	Pause-café	Hotesses, facilitateur
17:00-17:45	Suite et fin des travaux	Participants
17:45-18:00	Clôture de l'atelier et photos de famille	Point focal et facilitateur

### Annexe 3 : Commentaires de l'animateur

Les travaux de l'atelier ont débuté à 8h 45 TU avec le mot de bienvenue et de cadrage du Directeur des Ressources en Eau, point focal national de la GIRE. Dans l'ensemble, le processus d'élaboration et la tenue de l'atelier de validation du rapport/enquête sur l'indicateur 6.5.1 des ODD relatif au degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ce sont bien déroulés. L'appui technique et financier de Global Water Partnership (GWP) à l'organisation a permis dans un premier temps d'assurer la logistique nécessaire et dans un second temps la mobilisation des parties prenantes clés impliquées en présentiel sur l'élaboration dudit rapport. Il est à préciser bien que les correspondances aient été adressées presque dans un délai relativement court, les participants (20) de l'atelier ont tous répondu à l'invitation du Directeur de Cabinet du Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise. Ce qui dénote de tout l'important intérêt que les sectoriels, parties prenantes accordent à la GIRE au Togo. Ils ont contribué avec satisfaction aux travaux de l'atelier par de riches apports à travers leurs points de vue sur le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Leurs avis et positions parfois divergents ont fait retarder les travaux les premières heures de l'atelier. Mais grâce au Directeur des Ressources en Eau, point focal qui a la maîtrise et a bien expliqué les notions de base de la GIRE, le processus d'élaboration du rapport, les objectifs fixés et les résultats attendus, la rencontre a été une opportunité pour les participants de renforcer leur capacité et de s'approprier la thématique. Le facilitateur, sur la base des notions acquises de la formation en ligne a appuyé en complément à cet effet le Directeur. Les explications apportées ont facilité la compréhension de la GIRE et ont permis de calculer en toute transparence la Note 46 sur 100 de l'indicateur 6.5.1 du degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) du Togo. Soit un niveau de mise en œuvre de la GIRE relativement en-dessous de la moyenne. Toutefois, au regard des progrès réalisés entre 2017 et 2023 au Togo, la projection donne pour la cible mondiale d'ici 2030 la note 59 sur 100, indicateur des avancées et maîtrise de la GIRE. C'est sur une note de satisfaction que les travaux de l'atelier ont pris fin à 19h 26 TU.

### Annexe 4 : Photos



Photo 1 de famille prise à la fin des travaux : Atelier de validation du rapport de l'indicateur ODD6.5.1 relatif au degré de mise en œuvre de la GIRE au Togo  
*(sur consentement des participants)*



Photo 2 : participants suivant les explications du point focal indicateur ODD 6.5.1 et en travaux  
*(sur consentement des participants)*